



régler les frais d'un enterrement

Par **Ieloir angelique**, le **17/04/2018** à **19:37**

Bonjour, je me permet de vous contacter car j ai un problème avec mon frère qui ne veut pas payé les frais d enterrement de notre père. C'est moi même qui a signer la facture, nous avons chacun reçu un héritage mes sœurs ont mit aussi leur part mais la dame des pompes funèbres me dit que c est moi même qui doit régler la part de mon frère car c est ma signature qui apparaît sur la facture. Que dois je faire je ne peut pas régler car ma situation ne me le permet pas?

Par **youris**, le **17/04/2018** à **20:12**

bonjour,
la société des pompes funèbres n'est pas concernée par le litige entre héritiers, comme c'est vous qui avez signé la facture, vous devez la régler puis ensuite réclamer le paiement de sa part à votre frère y compris devant un tribunal.
salutations

Par **Visiteur**, le **17/04/2018** à **20:49**

Bjr
De plus vous avez "touché un héritage", avant de régler les obsèques alors que la succession aurait dû servir a cela avant partage.